



FINANCES ET ÉVALUATION DE L'ACTION PUBLIQUE

**AVIS DES COMMISSIONS SUR
LE BUDGET PRIMITIF 2023
DE LA RÉGION RÉUNION**

DÉCEMBRE 2022



éléments calendaires



9 septembre

Transmission par le conseil régional de la note interne relative à la préparation du plan pluriannuel d'investissement et de fonctionnement 2023-2028 (P.P.I./P.P.F.) et des orientations budgétaires (O.B.) 2023 ainsi que des calendriers prévisionnels des travaux O.B. et budget primitif (B.P.).

25 novembre

Réception par le CESER de la lettre de saisine pour avis et des rapports relatifs au projet de budget primitif de la région pour l'exercice 2023, le projet de décision modificative n°3 au budget de l'exercice 2022 et le schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation (S.R.D.E.I.I.).



28 novembre au 2 décembre

Semaine d'échanges entre les commissions du CESER et les services administratifs du conseil régional.

29 novembre

Réception de l'annexe descriptive du S.R.D.E.I.I.

13 décembre

Plénière du CESER et adoption des avis.

14 décembre

Envoi au conseil régional.

15 décembre

Assemblée plénière du conseil régional.

Sommaire



PREMIÈRE PARTIE SYNTHÈSE. 9

DEUXIÈME PARTIE AVIS DES COMMISSIONS. . 13

MISSIONS TRANSVERSALES



Avis concernant les finances et l'évaluation de l'action publique 14

La commission observe 15

La commission préconise 16



Avis concernant les territoires, l'Europe et la coopération 18

La commission observe 19

La commission préconise 20

AXE 1. LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN ET SOLIDAIRE



Avis concernant la formation, l'éducation et la recherche 22

La commission observe 23

La commission préconise 25



Avis concernant la qualité de vie, la culture, la solidarité, la formation, l'éducation et la recherche 26

Les commissions observent 27

Les commissions préconisent 29





AXE 2. LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

	Avis concernant l'économie, l'emploi et l'innovation	30
	La commission observe	31
	La commission préconise	32



AXE 3. LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

	Avis concernant l'aménagement durable de l'espace régional	34
	La commission observe	35
	La commission préconise	37

TABLES

Acronymes et sigles	38
Table des figures	40

ANNEXE

Lettre de saisine	41
------------------------------------	-----------



PREMIÈRE PARTIE SYNTHÈSE

En préambule, le CESER tient à remercier les services du conseil régional pour leur disponibilité et la qualité des échanges qui ont animé les auditions menées par ses commissions.

Le CESER observe le rétablissement d'une situation calendaire ordinaire au regard d'un B.P. 2022 voté au premier trimestre de 2022. Il souligne également la mise en place d'un document prévisionnel de planification (le plan pluriannuel d'investissement et le plan pluriannuel de fonctionnement – P.P.I. / P.P.F.) qui permet une lecture référencée du projet de budget primitif et l'inscrit dans un horizon d'actions. La présente mandature répond ainsi à une préconisation récurrente du CESER.

Il n'en demeure pas moins que le délai restreint d'examen des documents reste un écueil que le CESER ne peut dépasser qu'avec la coopération et la volonté de l'exécutif de travailler autrement et mieux avec ses conseils consultatifs.

Le faible écart de temps entre les deux exercices budgétaires permet de parachever l'impression de constance souhaitée par la mandature actuelle. Le B.P. 2022 annonçait deux objectifs :

- Amorcer le redressement financier de la collectivité régionale ;
- Mettre en œuvre des projets emblématiques portés par la majorité régionale.

Sur le premier point, le CESER observe positivement le maintien de cette discipline budgétaire en dépit d'un contexte international et économique qui demeure pessimiste tant sur le court terme que sur le moyen terme. L'exécutif régional porte des engagements ultérieurs à plus long terme tout en réussissant à contenir ses dépenses de fonctionnement et en dégageant des marges d'épargne.

Budgets primitifs (B.P.) en M€ avec dettes	B.P. 2022	Projet de B.P. 2023	%
Budget principal	862,68	1 008,93	17 %
Budget annexe Transport	37,21	37,51	1 %
Budget annexe Énergie	0,37	0,29	- 22 %
Budget annexe D.S.P.	0,35	0,35	0 %
Total	900,61	1 041,65	16 %

Figure 1. Projet de budget régional

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	683, 88 M€	363,19 M€	1 047, 07 M€
Dépenses	536, 77 M€	510,29 M€	1 047,07 M€

Figure 2. Projet de B.P. 2023, répartition des recettes et des dépenses

Crédits de paiement en M€	
Axe 1. « Développement humain et solidaire »	266,159
Axe 2. « Développement économique par l'ouverture de nouveaux horizons »	98,838
Axe 3 « Développement durable et transition écologique »	320,009
Missions transversales	323,919

Figure 3. Répartition du projet de budget par axe de la mandature

Sur le second point, le CESER observe que la consolidation des finances de la collectivité priorise les choix de la mandature. Ainsi, malgré la perspective d'une augmentation des recettes totales de 17 %, construite sur l'augmentation de la fiscalité et le paiement des subventions clôturant l'actuel P.O.E., la part du budget dédiée au développement économique reste faible.

Le CESER acte que la capacité de désendettement du conseil régional est désormais établie sur neuf annuités. Elle s'accompagne d'une consolidation du taux d'épargne brut supérieur à 20 % en croissance jusqu'en 2025.

Si cette trajectoire renforce la position de la collectivité dans sa possibilité d'emprunts, le CESER fait sienne la nécessité d'une re-priorisation des projets d'investissement. Ce qui serait conforme aux nécessités de choix exprimées par la Présidente de l'exécutif régionale dans les documents d'orientation budgétaire pour 2023.

Ce projet de B.P. ne traduit pas encore les résultats attendus des différents schémas structurants en voie d'achèvement (S.R.D.E.I.I.) ou en cours (SAR). En leur absence, ce projet de B.P. propose une trajectoire de la collectivité dynamique, vertueuse tout en restant prudente pour le futur. Il prend aussi acte des défis qu'il reste à relever concernant l'aménagement du territoire (N.R.L., transports en commun, zones d'activité économique, etc.) que de son ouverture à l'international (Air Austral, compagnie maritime régionale, aéroports, etc.).

Le CESER renouvelle sa préconisation de proposer un budget socle d'une part, regroupant les dépenses « ordinaires » d'une collectivité territoriale, et d'autre part, un budget de convergence qui tiendra compte de toutes les dépenses nécessaires et supplémentaires « extraordinaires », réalisées pour les investissements de convergence et de transformation.



DEUXIÈME PARTIE

AVIS DES COMMISSIONS



avis concernant les finances et l'évaluation de l'action publique

La commission « finances et évaluation de l'action publique » souligne que ce projet de B.P. 2023 s'inscrit en cohérence avec le projet de mandature 2021-2028 de la collectivité régionale. Les dépenses en investissement et en fonctionnement ainsi sont présentées suivant les trois axes prioritaires définis à savoir :

1. Le développement humain et solidaire ;
2. Le développement économique par l'ouverture de nouveaux horizons et l'innovation ;
3. Le développement durable et la transition écologique par une excellence environnementale.

Elle note avec satisfaction, l'ajout, dans la présentation du projet de budget, des prévisionnels de compte administratif (2022), en sus du comparatif avec le B.P. 2022, ce qui améliore la visibilité et la lisibilité de l'action publique.

Le projet de B.P. 2023 prévoit sur les axes prioritaires, en dépenses réelles au titre des crédits de paiements, 266,16 M€ pour l'axe 1 (+ 5,8 % par rapport à 2022), 98,84 M€ pour l'axe 2 (+ 60,8 % par rapport à 2022) et 320 M€ pour l'axe 3 (+ 20,1 % par rapport à 2022). À cela s'ajoutent 323,92 M€ au titre des missions transversales (+ 14,5 % d'évolution), dont la majorité des dépenses de fonctionnement relève des ressources humaines (164 M€) et des finances (47,9 M€).

Le projet de B.P. 2023 est en accord avec la première année prévue dans le plan pluriannuel d'investissement et le plan pluriannuel de fonctionnement (P.P.I. / P.P.F.) 2023-2030 que la collectivité régionale a transmis au CESER en octobre 2022, ce dont la commission se félicite, répondant ainsi à une demande récurrente de notre institution. Elle relève toutefois que malgré une évolution favorable, la part du projet budget dédiée au développement économique reste faible au regard des autres priorités : elle n'en représente que 10 %.

MISSIONS
TRANSVERSALES



La commission observe

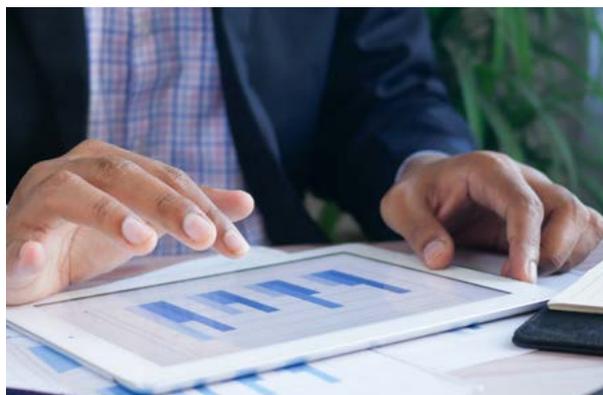
L'analyse financière du B.P. 2023

L'équilibre du projet de budget est atteint avec un montant en dépenses et en recettes à hauteur de 1 Md€ (en mouvements réels), il traduit une augmentation de 17 % des recettes totales par rapport au B.P. 2022. Elle est essentiellement due, d'une part, à l'augmentation des recettes de fonctionnement avec une fiscalité directe et indirecte dynamique (+8 % par rapport à 2022) présentant un produit de 464,22 M€ principalement dopé par l'augmentation de la fraction de la T.V.A. (de l'ordre de +12 M€), par les recettes d'octroi de mer (+18 M€), le Fonds de solidarité régional (+5 M€) et le paiement des subventions clôturant le P.O.E. 2014-2020 (FEDER et F.S.E.) pour un montant de 102,56 M€ (+34 % par rapport à 2022). En investissement, d'autre part, les recettes augmentent également de 31 % essentiellement liées au recours à l'emprunt à hauteur de 130,33 M€ (+148 % par rapport à 2022), recours justifié par un besoin de financement plus important pour l'année 2023. Cette dynamique permet à la collectivité de retrouver certaines marges de manœuvre.

Ainsi, les autorisations d'engagement (A.E.) sont en hausse de 44,60 % et les autorisations de programmation (A.P.) sont également en hausse de 32,40 % par rapport à 2022. Cela traduit la politique d'investissement volontariste voulue par la collectivité.

Une trajectoire financière vertueuse

La commission prend acte que la capacité de désendettement du conseil régional s'établit désormais sur neuf annuités, pour la première année depuis 2019. S'ajoute à cette dynamique une consolidation du taux d'épargne brute supérieure à 20 % avec un taux de 22,7 % pour l'année 2023, et une volonté d'atteindre les 25 % d'ici



2025. Cette trajectoire devrait permettre à la collectivité de progressivement accroître sa capacité d'emprunt et confirme une « re-priorisation » des projets d'investissement.

La commission encourage la démarche entreprise de maîtrise des dépenses de fonctionnement (+0,6 %) : elle note l'orientation retenue de contenir les dépenses liées aux ressources humaines dans un contexte de hausse des salaires, faisant suite aux décisions nationales concernant le pouvoir d'achat des fonctionnaires. La commission souligne également le recentrage réalisé en ce qui concerne les dépenses liées à la continuité territoriale qui sont réduites désormais à 5 M€ (-50 % par rapport à 2022) impliquant la participation légitime de l'État. La commission estime que le conseil régional doit poursuivre ses efforts pour s'inscrire dans le respect du contrat de confiance. Elle note que ce projet de B.P. va même au-delà concernant les dépenses de fonctionnement.

Enfin, la commission prend acte que le conseil régional rééquilibre le ratio des dépenses d'investissement (433 M€) et de fonctionnement (466 M€) sur l'année 2023. La commission encourage la démarche entreprise qui contribue à augmenter les marges de manœuvre de la collectivité, en contenant les dépenses de fonctionnement (étant entendu que le PRIC, prioritaire pour notre territoire, ne rentre pas dans le calcul) et en recherchant de nouvelles recettes

locales, nationales et européennes.

Les projets nécessitant une vigilance particulière et un suivi spécifique

La commission a pris acte de la décision du conseil régional, traduisant la volonté de la collectivité de sauvegarder et de relancer Air austral, dont la situation financière a fortement été impactée par la crise COVID-19. Ainsi, la stratégie de la Société d'économie mixte des transports aériens (SEMATRA) se caractérise essentiellement, à ce stade par la mise en jeu de la garantie d'emprunt. À cet effet, la commission souhaiterait être tenue informée de l'évolution de la mesure.

Par ailleurs, la collectivité, dans l'objectif de finaliser le projet structurant de la N.R.L, au regard des enjeux de développement de notre territoire tant en matière d'aménagement, de développement économique et social, d'attractivité que de rayonnement à l'international, prévoit pour 130,5 M€ de crédit de paiement pour l'année 2023. La commission appelle à porter une vigilance accrue sur les risques majeurs de ce projet et souhaite la maîtrise de la dépense et des sources de financement (hors budget droit commun).

Missions transversales

La commission a relevé la maîtrise d'ensemble des budgets de fonctionnement. Elle s'étonne de l'absence d'action budgétée pour la démocratie participative. Elle ne se prononcera pas sur le patrimoine, l'immobilier et les systèmes d'information.

La commission préconise

L'analyse financière du B.P. 2023

1. La commission estime qu'une vigilance accrue doit être portée sur la durabilité des ressources fiscales de la collectivité, notamment, par la pérennisation de ses outils de fiscalité locale et redistributive : une ressource importante pour les collectivités de La Réunion, et un élément de soutien nécessaire tant en ce qui concerne les productions locales qui sont soumises à des difficultés liées à leur insularité et leur éloignement, qu'au niveau de son rôle en matière de régularité et d'amortisseur social. De plus, la transition énergétique entraînera une diminution progressive des recettes liées à la taxe sur les carburants. La commission encourage donc la mise en place d'une réflexion sur cet outil fiscal, afin de pérenniser les ressources du conseil régional. Elle rappelle la réponse faite par le CESER suite à une saisine du Président du conseil régional sur « la problématique des carburants » (14 août 2012).¹

2. La commission propose d'annexer au projet de budget primitif, les budgets des entités sous le contrôle de la collectivité, afin d'avoir une évaluation effective et une meilleure visibilité et lisibilité sur l'ensemble de l'action publique menée par la collectivité.

^{1.} « **La problématique des carburants** », Réponse à la saisine du Président du conseil régional, CESER Réunion, assemblée plénière du 2 juillet 2013.



3. Par ailleurs, compte tenu des spécificités du territoire et des investissements nécessaires liés à ses handicaps structurels, la commission encourage le conseil régional à séparer son budget socle, commun à l'ensemble des collectivités régionales, de son budget de convergence, qui mettra en avant toutes les dépenses nécessaires et supplémentaires pour un rattrapage de développement par rapport aux différentes régions continentales.

Une trajectoire financière vertueuse

4. La commission félicite le conseil régional du suivi des préconisations du CESER pour le recentrage de sa politique en matière de continuité territoriale caractérisée par une augmentation de la participation de l'État. Cette mesure s'avère légitime au regard de la nature de la dépense et permet à la collectivité de contenir ses dépenses de fonctionnement, en augmentant ses marges de manœuvre et en lui permettant d'investir davantage.

5. La commission réitère sa préconisation de préciser des indicateurs d'impact des politiques publiques menées au travers des axes proposés par la mandature du conseil régional. Elle propose à ce titre, de mener un travail collaboratif entre le conseil régional et le CESER pour définir ou identifier une méthodologie d'évaluation

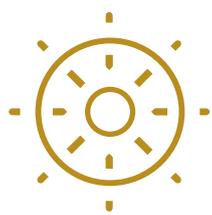
économique, sociale, environnementale, applicable au territoire réunionnais, et qui pourrait être utilisée dans les phases préparatoires, en amont des projets d'investissements.²

Les projets nécessitant une vigilance particulière et un suivi spécifique

6. La commission encourage la collectivité à défendre la poursuite du « PACTE » formation sur le territoire réunionnais après 2023, afin d'accompagner la jeunesse réunionnaise, dont 26 %, soit deux fois plus qu'au niveau national, ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation³ (de l'anglais : *not in education, employment or training — NEET*). De plus, elle encourage le recours aux appels à manifestations d'intérêt, plus pertinent que les marchés publics pour la mise en œuvre des formations.

2. Avis sur le projet de B.P. 2022, CESER Réunion, mars 2022 ; contribution « les indicateurs de transformation du territoire, Indicat'er » CESER Réunion, novembre 2019.

3. INSEE analyses Réunion, n°72, août 2022.



avis concernant les territoires, l'Europe et la coopération



MISSIONS TRANSVERSALES

La commission « territoires, Europe et coopération » prend acte que le projet de budget primitif 2023 du conseil régional s'inscrit dans un contexte contraint, soumis aux impacts tant de la crise sanitaire que du conflit en Ukraine. Dans ce cadre, elle salue la volonté de la collectivité d'optimiser les crédits européens, notamment concernant la coopération régionale, ce qui est en accord avec les orientations budgétaires (O.B.) 2023 et celles de la mandature. De même, elle relève que le budget total de la collectivité s'élève à plus d'un milliard d'euros. Comme le souligne cette dernière, les subventions européennes y sont en forte augmentation, et ce, au regard de la clôture du programme opérationnel européen (P.O.E.) 2014-2020 et de la mise en application de celui 2021-2027. La commission reste vigilante sur les outils qui permettront la continuité et l'optimisation de ces deux programmes, en particulier en matière d'évaluation.



La commission observe

Mise en place des nouveaux P.O.E.

La commission attire l'attention du conseil régional sur la nécessité de coordination entre les différents programmes européens, quelle que soit l'autorité de gestion. Ces subventions en augmentation de 50 % par rapport à l'année 2022 représentent des recettes essentielles.

Elle relève que le conseil régional met en œuvre ses orientations, en s'appuyant sur les fonds européens, néanmoins, elle reste vigilante sur leurs effectivités. Elle s'interroge cependant sur le contenu des fiches actions des nouveaux P.O.E. qui n'ont pas encore été présentées au CESER.

Internationalisation des entreprises

La commission relève l'effort du conseil régional qui octroie un budget d'investissement d'un montant de plus de 15 M€ à l'internationalisation des entreprises, alors qu'il représentait 575 000 € en 2022. Cependant, elle s'interroge sur l'efficacité de l'étude sur l'identification de l'offre exportable et reste vigilante sur la parution des mesures, ainsi que sur l'adéquation entre le B.P. et le le Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation (S.R.D.E.I.I.). Elle félicite cependant la décision d'une mise à jour annuelle sur ce point.

Ouverture des jeunes à l'international

La commission prend acte d'un appel à projets pour impulser les partenariats éducatifs à destination des lycées et des formations post-bac et note l'augmentation de 7,1 % des dépenses sur l'ouverture internationale grâce au programme INTERREG VI océan Indien (O.I.) Cependant, elle encourage le conseil régional à mieux mobiliser la richesse de la zone indopacifique pour ces échanges.

La commission note la possible convention avec le groupement interprofessionnel des produits de la pêche pour une augmentation du nombre de volontaires réunionnais, pour le lancement du programme INTERREG VI O.I. Elle suivra ce point avec attention et souhaite qu'une évaluation régulière soit mise en place, le budget d'investissement connaissant une baisse de 48 % en 2023.

Filière de la pêche et de l'aquaculture

La commission salue la volonté de la collectivité de développer le secteur de la pêche et de la croissance bleue en augmentant le budget de fonctionnement de plus de 5 M€, concernant l'innovation et l'accompagnement des secteurs d'avenir. (2 760 170 € en 2022 / 8 507 000 € en 2023). Elle salue l'effort en matière d'amélioration des prestations des ports de pêche avec l'actualisation du plan régional d'organisation et d'équipement des ports de pêche (PROEPP) qui permettra de mieux mobiliser le fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA).

De même, la commission prend acte de la création des organismes d'animation économique dans cette filière avec un effort de 451 800 € sur l'année 2023. Elle constate la volonté de remobilisation de leurs acteurs grâce au schéma régional du développement de l'aquaculture réunionnaise (S.R.D.A.R.). Les préconisations et la cartographie que fournira ce schéma seront des outils essentiels à la dynamique de son évolution, ceci, en mobilisant le FEAMPA. Aussi, la commission salue les efforts financiers mis en place par le conseil régional pour le nouveau programme du FEAMPA, avec une enveloppe de plus de 4,5 M€ pour l'année 2023.



La commission préconise :

Modification et mise en place du programme européen 2021-2027

1. De créer un comité de pilotage réunissant tous les acteurs concernés pour organiser la mise en place du FEAMPA afin de ne pas engendrer les mêmes difficultés qui ont été rencontrées lors de l'actuelle programmation.

2. De s'assurer, en priorité, qu'aucune rupture n'ait lieu entre les programmes européens 2014-2020 et 2021-2027, pour ne pas léser les porteurs de projets. Comme la collectivité le souligne, la continuité entre les programmes européens est un réel enjeu. Ainsi, l'organisation d'une concertation entre le conseil régional, le conseil départemental, et les conseils consultatifs et l'ensemble des acteurs du secteur, dont la Chambre d'agriculture, devient primordiale. Il est également nécessaire d'optimiser au mieux les dépenses grâce à l'augmentation budgétaire des P.O.E.

Spécificités des régions ultra périphériques (RUP)

3. De dédier des moyens aux postes d'influence : la commission rappelle au conseil régional l'importance des canaux d'influence auprès des diverses institutions de l'Union européenne. Ainsi la commission préconisait¹ de continuer les négociations auprès des institutions européennes pour faciliter leur compréhension des enjeux et des spécificités des RUP, dont La Réunion, auxquelles certains objectifs européens inscrits au paquet législatif « *Fit for 55* » ne sont pas adaptés. Elle souligne le cas du renouvellement de la flotte automobile qui représente un budget de plus de 4 M€. Une adaptation pourrait être envisagée pour les véhicules hybrides, plus adaptés aux déplacements des réunionnais. Elle rappelle² également son souhait que le conseil régional puisse utiliser les possibilités légales en matière de présence de Réunionnais dans les ambassades et consulats de nos zones.

1. « [Avis sur le budget primitif 2022 du conseil régional](#) », CESER Réunion, mars 2022.

2. « [Avis des commissions du CESER de La Réunion sur le projet de budget primitif 2014 du conseil régional](#) », 10 décembre 2013 ; « [Avis du CESER de La Réunion sur le rapport d'information sur l'action de la Région Réunion en matière de coopération régionale et d'action internationale](#) », 8 avril 2015 ; « [Contribution du CESER de La Réunion pour un développement du territoire au regard du principe de "l'égalité réelle"](#) », 2 septembre 2016.





avis concernant la formation, l'éducation et la recherche



AXE 1. LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN ET SOLIDAIRE

La commission tient à remercier les services du conseil régional pour l'envoi, en amont des réunions, des documents concernant le projet de B.P. 2023. Cela a permis à ses membres une meilleure appropriation avant les auditions. Pour la commission, il est indispensable pour La Réunion, compte tenu des indicateurs du territoire en termes de jeunesse, d'éducation et de formation, de construire une politique cohérente et ambitieuse. Quelques indicateurs : un quart des jeunes de 15 à 29 ans ne sont, ni en emploi, ni en étude, ni en formation ; plus de 2 000 élèves par an quittent le système scolaire sans aucune qualification ; un enfant mineur sur deux appartient à une famille vivant en-deçà du seuil de pauvreté. La politique régionale de formation nécessite doit prendre en compte tous ces indicateurs. La commission rejoint donc le conseil régional dans sa volonté de faire de l'axe 1, « développement humain et solidaire », la pierre angulaire de sa mandature. À ce titre, le projet de B.P. se doit d'être la traduction de cette volonté. La commission note l'augmentation du budget de fonctionnement de l'éducation et de la formation favorisant de meilleures conditions de travail et d'apprentissage pour les Réunionnais en formation, qu'elle soit initiale ou continue. Elle note l'augmentation du budget de fonctionnement de l'éducation et de la formation favorisant de meilleures conditions de travail et d'apprentissage pour les jeunes en formation qu'elle soit initiale ou continue.



La commission observe

Une politique éducative ambitieuse

La commission observe que la part du projet de budget de l'axe 1 « Le développement humain et solidaire : formation, éducation et enseignement supérieur » représente 21,3 % du projet du budget global du conseil régional. Cette part semble modeste aux regards des ambitions affichées. À titre de comparaison, dans d'autres régions, dont les indicateurs ne sont pas aussi critiques que les nôtres, la part du budget consacré à ces chapitres est égale ou supérieure à 30 %.

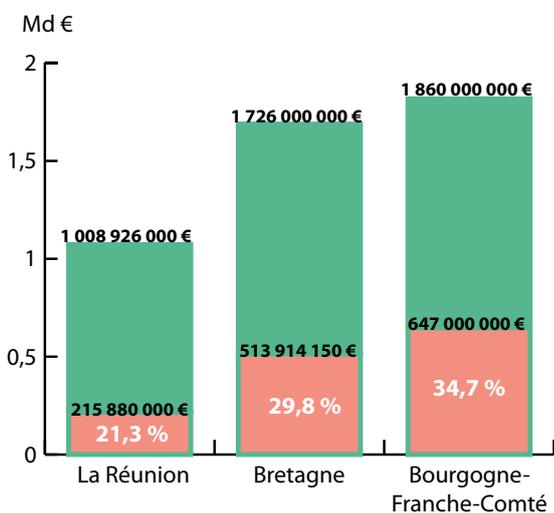


Figure 4. Budget (C.P./euros) consacré à l'éducation, la formation et la recherche vis à vis au budget global. Sources : conseil régional de Bretagne « budget primitif 2022 », février 2022 et Région Bourgogne-Franche-Comté « budget primitif 2022 », janvier 2022.

La commission note la reconduction du déploiement du cartable numérique pour un investissement de 5 500 000 euros en C.P. Mais également le maintien du repas à un euro pour les familles modestes ainsi que la prise en charge des protections hygiéniques.

La commission note également la volonté de soutenir financièrement les projets pédagogiques innovants des lycées (250 000 € en fonctionnement), même si elle s'interroge sur ce que recouvre la qualification « innovant ». De même elle salue la ligne budgétaire de 225 000 € dédiée à la démocratie participative.

Investir dans l'enseignement supérieur et la recherche :

D'une façon générale, par rapport aux autres budgets de la direction générale, la part du projet du budget (de 3%) allouée à l'enseignement supérieur reste modeste. Comparée à celles d'autres régions, elle est nettement inférieure, leurs budgets affichant environ 8,8 % en faveur de l'enseignement supérieur¹.

Pour 2023, la commission observe que ce budget est en diminution de 23,36 % en C.P. Cette diminution, explique le conseil régional, résulte d'un décalage entre engagements et décaissements lié au P.O.E. 2014-2020. À la veille de la clôture de ce programme, cette diminution risque de mettre en difficulté les porteurs de projets, qui doivent recouvrer les contreparties nécessaires à la mobilisation des FEDER.

La commission prend acte de la création d'une nouvelle direction de l'enseignement supérieur, ce qui peut présager d'une meilleure visibilité globale des actions et des moyens associés. Elle rappelle néanmoins la nécessité d'un point de vigilance sur la création d'une nouvelle structure qui intervient dans une organisation déjà complexe et qui nécessite des moyens de gestion supplémentaires (dans une période de

1. « Les chiffres clés des régions 2021 ».

sobriété qui appelle à la mutualisation plutôt qu'à la création d'entités additionnelles).

Concernant le schéma de la vie étudiante, la commission souligne, également, la nécessité de clarifier les rôles de chacun. La question est de savoir comment coordonner les actions pour permettre une meilleure gouvernance partagée, étant donné les multiples acteurs sur ce champ.

Des formations mieux adaptées aux besoins du territoire et de la population

Comme précisé dans son avis sur les O.B. 2023, sur le chapitre de la formation professionnelle, la commission insiste sur le rôle du CREFOP dans la coordination des politiques d'emploi, de formation et d'orientation.

Elle note avec satisfaction le maintien du plan réunionnais d'investissement dans les compétences (PRIC) pour 2023 mais regrette de voir la non-utilisation des 14 M€ de ce plan. Il convient de rester vigilant sur le fléchage de ces fonds. Par ailleurs, elle salue la démarche du conseil régional pour reconduire le PRIC au-delà de 2023 (D.M.).

La commission salue la mise en place du transport gratuit pour les stagiaires de la formation professionnelle, permettant ainsi une meilleure mobilité.

Elle espère, enfin, le renforcement du réseau Service public régional d'orientation (SPRO), avec la labellisation de nouveaux acteurs et note la volonté de professionnaliser les conseillers en évolution professionnelle, véritables acteurs dans la création de parcours.

Elle attend avec intérêt la création de la maison de l'orientation. Pour ces actions, le conseil régional mobilise 4 696 785 € en C.P. ce qui est plus important que les années précédentes.

La commission salue la volonté de se rapprocher des milieux économiques pour construire des formations qualifiantes.

Enfin, elle note que le conseil régional perçoit en dotation deux enveloppes annuelles de 5 224 000 € pour poursuivre le développement de l'apprentissage en complément des OPCO et ce, afin de garantir la meilleure qualité possible de cette formation pour nos jeunes réunionnais. Le fond de compensation d'apprentissage de 9,306 M€ est, quant à lui, versé au budget général.



La commission préconise :

1. Renforcer le soutien financier à la recherche dans l'enseignement supérieur pour faire de La Réunion un territoire d'excellence.
2. Solliciter la Commission européenne pour augmenter le préfinancement de l'autorité de gestion des fonds européens.
3. Clarifier les rôles de chacun en ce qui concerne le schéma de la vie étudiante.
4. Renforcer la mobilité indo-pacifique, en recherchant notamment des collaborations entre les établissements du secondaire ou du supérieur.
5. Intégrer les fiches actions du plan régional pour la maîtrise des compétences clés (P.R.2C) État région, département, université et CAF), et le développement CLEA, compétences clés premier niveau d'une formation qualifiante, dans le chapitre « proposer une offre de formation diversifiée avec des parcours de formation favorisant une insertion durable » de l'axe 1.
6. Lancer les appels à manifestation d'intérêt (AMI) en début d'année pour une mise en œuvre des projets de formation au plus tôt.

AXE 1.
LE DÉVELOPPEMENT
HUMAIN ET SOLIDAIRE



avis concernant la qualité de vie, la culture, la solidarité, la formation, l'éducation et la recherche



En introduction de leur avis, les commissions « qualité de vie, culture et solidarité » et « formation, éducation et recherche » remercient les services du conseil régional pour leurs présentations du budget primitif 2023. Les commissions souhaitent fortement la participation des élus aux auditions afin de disposer des éclairages politiques que les choix budgétaires traduisent.



Les commissions observent :

— de manière générale, que tous les indicateurs qui apparaissent dans les O.B. disparaissent dans le document du projet de B.P. avec l'arrivée des tableaux de chiffrage budgétaire. Cependant, les indicateurs et les lignes budgétaires mériteraient d'être juxtaposées pour une meilleure évaluation des politiques publiques.

Sur la thématique « solidarité et inclusion »

— que le dispositif emplois-verts est finalement relancé et clairement amplifié en 2023, avec des crédits de paiement qui passent de 8 M€ en 2022 à 8 774 885 € en 2023, plus 50 000 € en investissement ;

Sur la thématique « lutte contre l'illettrisme (pour une île solidaire) »

— l'augmentation des crédits de paiement (C.P.) sur l'apprentissage des savoirs de base et l'émancipation éducative de l'ordre de 65 %, mais en parallèle, une diminution des autorisations d'engagement (A.E.) de l'ordre de 86,9 %;

— que le transfert de la thématique « lutte contre l'illettrisme » de la section solidarité vers la section formation est bien initié mais inachevé, à ce stade. En effet, la « mise-en-œuvre du plan régional de maîtrise des compétences clés (P.R.2C.) » et même l'accompagnement financier aux plateformes de soutien et d'appui au décrocheurs (P.S.A.D.) y demeurent toujours. Il leur semble qu'il serait stratégique de les rattacher respectivement à la direction de la formation et la direction de l'éducation ;

— l'absence de mention dans le projet de B.P. 2023 de l'éducation populaire qui avait déjà été signalée dans l'avis du CESER sur les O.B. 2023, alors que les O.B. 2022 affirmaient : « *Le soutien à l'éducation populaire s'inscrira [...] dans cet*

objectif de réduction des inégalités pour permettre à tous un égal accès au savoir, à l'éducation et à l'émancipation. » ;

— le retour à une politique de financement des coachs en développement économique mais l'absence d'évaluation, pour le moment, de l'impact de ce dispositif qui existait déjà en début de mandature ;

— le retour du financement d'une vingtaine d'associations agréées qui œuvrent dans le domaine de l'aide alimentaire, et ce au delà des têtes de réseaux que sont la Banque alimentaire des Mascareignes et la Croix rouge, ce qui est symptomatique de la dégradation de la situation économique et du pouvoir d'achat de la population ;

— l'intérêt du projet de création d'une « Maison des femmes à La Réunion », eu égard au fléau des violences faites aux femmes sur l'île ;

Sur la thématique « culture »

— que la création d'un office public de la langue régionale de La Réunion, afin de promouvoir le créole réunionnais et d'en favoriser l'enseignement, ne donne pas lieu à une ligne de financement apparaissant clairement dans le projet de B.P. 2023 ;

Sur la thématique « démocratie régionale »

— que, comme cela a été évoqué lors de la dernière C.T.A.P. du 2 décembre 2022, il existe, au niveau du conseil régional, une volonté affirmée que cette instance devienne concrètement une C.T.A.P. élargie, avec des commissions thématiques afin de traiter de manière globale et coordonnée les diverses problématiques du territoire régional.



Les commissions préconisent :

Sur la thématique « solidarité »

1. De faire preuve de vigilance sur la formation des PEC emplois-verts pour les inciter à rentrer dans un parcours d'insertion ;

2. De s'assurer que le développement économique soit orienté, au-delà de la création de richesses, vers la création d'emplois qui est la réponse la plus pertinente au problème du pouvoir d'achat. Cette orientation requiert une démarche encore plus ambitieuse en faveur de l'économie sociale et solidaire ;

Sur les thématiques « égalité des chances, lutte contre l'illettrisme et jeunesse »

3. De veiller à ce que le projet de création d'une « Maison des femmes à La Réunion » soit d'emblée conçu avec une logique décentralisée pour éviter un traitement partiel et partial de cette problématique ;

4. D'identifier le CESER et le C.C.E.E. comme parties prenantes à l'évaluation du P.R.2.C. En effet, La loi NOTRe du 7 août 2015 confère aux CESER la mission de « contribuer à des évaluations et à un suivi des politiques publiques régionales »¹.

5. Comme cela avait été proposé dans leur avis sur les O.B. 2023, de se doter d'un plan régional de l'éducation populaire (PREP) à articuler avec le P.R.2.C. et la charte des engagements réciproques de La Réunion entre l'État, les collectivités territoriales signataires et le Mouvement associatif de La Réunion (MAR) signée en 2017. Ce PREP serait à co-construire avec le CESER, le C.C.E.E., et les divers acteurs de l'éducation populaire (CRAJEP, associations, etc.) afin qu'il soit le plus ancré possible dans les réalités du terrain et de la société civile.

1. « Les CESER et la contribution à l'évaluation des politiques publiques régionales », CESER de Normandie, page numérique consultée le 17 octobre 2022.



Sur la thématique « démocratie régionale »

6. D'inclure les conseils consultatifs (le CESER et le C.C.E.E.) dès la phase d'élaboration des nouveaux schémas et autres documents stratégiques, conformément à l'intention du conseil régional de faire vivre la démocratie participative.

Sur la thématique « culture »

7. De s'assurer que la création d'un office public de la langue régionale de La Réunion soit clairement rattachée à une ligne de financement dans le prochain B.P.

Sur la thématique « sport »

8. De créer une commission thématique « sport santé bien-être » au sein de la C.T.A.P. élargie afin de coordonner l'effort de l'ensemble des collectivités locales pour promouvoir la prévention santé par le sport et l'activité physique, de manière à lutter contre les fléaux de la sédentarité, du surpoids et du diabète.

Sur la thématique « santé »

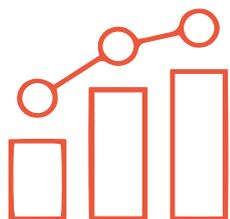
9. De se saisir des différents rapports du CESER sur le sujet, et en particulier celui de 2022 sur « La Prévention Santé à La Réunion » et ses douze préconisations pour faire avancer cette cause et améliorer la qualité de vie de la population réunionnaise.

10. De veiller à ce que le travail partenarial réalisé par le conseil régional avec l'A.R.S. et les divers acteurs de la santé, qui a donné lieu à un appel à projets sur la prévention en 2022, fasse l'objet d'une évaluation des projets financés qui figure dans les prochains documents budgétaires du conseil régional.

Sur la thématique « continuité territoriale »

11. De s'assurer que le dispositif « billet de ressourcement » fasse l'objet d'une évaluation détaillée dans les prochains documents budgétaires du conseil régional.

AXE 2.
LE DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE



avis concernant l'économie, l'emploi et l'innovation



Sur les orientations économiques définies dans le deuxième axe, « le développement économique par l'ouverture de nouveaux horizons et l'innovation », la commission prend acte que les budgets alloués sont en nette augmentation :

- + 85,4 % sur les A.E. / A.P. (103 M€) ;
- + 60,6 % sur les C.P. (98 M€).

Les niveaux d'A.P. et d'A.E. sont à des niveaux élevés, jamais atteints lors de la précédente mandature (2015-2021). Le budget économique représente 10 % du budget total contre 7 % en 2022. Toutefois, la commission note que le budget relatif au volet économique est composé de fonds propres ainsi que de fonds européens, elle aimerait le fait de disposer d'un tableau de consolidation de ces deux sources de financement afin de mieux mesurer l'exercice.

La commission avait constaté¹ que la collectivité s'inscrivait dans une phase de transition avec le lancement d'un certain nombre d'études permettant de répondre au mieux à la faisabilité des actions venant soutenir les nouvelles stratégies de la mandature. L'élaboration du nouveau schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation S.R.D.E.I.I. vient en particulier fixer les nouvelles orientations stratégiques en matière économique. La commission constate une cohérence entre les priorités stratégiques définies et l'augmentation du budget dans les thématiques correspondantes.

1. <https://www.ceser-reunion.fr/2022/10/28/orientations-budgetaires-2023-et-situation-du-developpement-durable-du-conseil-regional/>



La commission observe :

Développement du tissu économique et création d'emploi

- une nette augmentation du budget du soutien aux entreprises, + 57 % ;
- le renforcement de l'accompagnement des entreprises au travers de l'établissement des contrats pluriannuelles d'objectifs, de moyens et de performance avec les opérateurs ;
- la création de deux nouveaux instruments financiers ;
- la création d'un fonds d'aide à la création d'entreprises et d'accompagnement des entreprises.

Internationalisation des entreprises

- une nette augmentation du budget, + 103 % en A.E. / A.P., + 488 % en C.P. ;
- un renforcement de la gouvernance régionale de l'internationalisation ;
- la mise en place de convention cadre d'objectifs, de moyens et de performance avec les opérateurs ;
- le lancement d'une étude sur l'offre exportable visant un meilleur positionnement des entreprises à l'international ;
- des démarches pour améliorer l'attractivité au travers de la marque territoriale et des plans d'action pour l'accueil des investissements.

Innover et accompagner nos secteurs d'avenir

- une nette augmentation du budget, + 431 % en A.E. / A.P., + 78 % en C.P. ;
- la structuration de l'écosystème avec la création de l'agence régionale de l'innovation (ARI), de la direction de l'innovation et de la recherche (DIR) ;
- la mise en place de convention cadre d'objectifs, de moyens et de performance avec les opérateurs ;
- la définition des domaines d'intérêts majeurs dans la S.5 ;

- la mise en place du fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA) agrémenté d'un budget pluriannuel de 23 M€ ;

Tourisme

- une augmentation du budget, + 16 % en A.E. / A.P., + 7,9 % en C.P., même si cette augmentation reste globalement en retrait par rapport au financement des autres thématiques ;
- une re-priorisation du schéma de développement et d'aménagement touristique de La Réunion (S.D.A.T.R.) afin d'adapter les actions à la forte évolution du contexte économique et sociétal, depuis 2018.

Agriculture

- un budget limité car le sujet de l'agricole ainsi que le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) sera géré jusque fin 2027 par le conseil départemental ;
- un budget majoritairement affecté à la compétitivité pour tendre vers l'autonomie alimentaire notamment le taux de couverture de produits locaux dans la restauration collective et chez les distributeurs.

Industrie de l'image, du cinéma et de l'audiovisuel

- une légère augmentation du budget, + 11,8 % en A.E. / A.P., + 13,8 % en C.P. ;
- la création d'une « maison de l'audiovisuel, du cinéma et des jeux-vidéos ».

Économie sociale et solidaire (E.S.S.)

- une diminution du budget, -9,7 % en A.E. / A.P., + 4,2 % en C.P. malgré le fait que le volet E.S.S. constitue un axe majeur pour la collectivité ;
- le développement de l'achat responsable par la commande publique ;
- un accompagnement à la structuration de filières de l'E.S.S.

La commission préconise :

Développement du tissu économique

1. La commission tient à souligner, au vu de la structuration du tissu d'entreprises, composé en très grande partie de T.P.E. - P.M.E., que l'approche de financements par des dispositifs majoritairement européens peut s'avérer très complexe et peu soutenable en termes de trésorerie. Elle prend cependant note de l'augmentation de l'intervention de La Région sur la part en fonds propres ce qui devrait permettre d'atténuer en partie le problème. La commission constate néanmoins que la politique de soutien au développement économique reste fortement concentrée sur des subventions aux entreprises. Aussi, elle invite le conseil régional à accentuer le soutien à l'embauche dans un contexte où La Réunion fait face à des situations de métiers en tension alors que le taux d'emploi reste inférieur à 50 %.

2. Afin de développer une réelle ingénierie des fonds européens au niveau local, la commission encourage la formation, la mutualisation et le retour d'expérience de l'expertise entre les différents opérateurs d'accompagnement en y associant les institutions, le secteur bancaire, les experts comptables, les organisations patronales. Cette approche pourrait prendre la forme d'une conférence régionale des fonds européens.

3. En 2023 le nouveau programme opérationnel FEDER 2021-2027 sera mis en œuvre. La commission invite à faire une promotion importante sur les nouvelles fiches ainsi que les actions visant à améliorer l'appropriation de ces fiches. Cette promotion pourrait prendre la forme d'un site dédié avec des tutoriels d'explication.

4. L'étude¹ ex-ante des instruments financiers réalisée par E.Y. avait indiqué un gap de financement annuel estimé à environ 150 millions d'euros en 2022 pour les P.M.E. La commission invite le conseil régional à augmenter les fonds prévus pour atteindre une taille critique suffisante. La multiplication par trois de l'enveloppe actuelle devient indispensable.

1. « Évaluation ex-ante des instruments financiers pour la programmation 2021-2027 », E.Y., page 13.



Internationalisation

5. La commission rappelle que pour les activités jugées stratégiques, il est important de veiller à un examen préalable et de disposer d'outils d'arbitrage des investissements directs étrangers (I.D.E.) permettant de vérifier la protection des intérêts du territoire, notamment dans le domaine de l'équilibre de la concurrence. Il conviendrait de veiller à la durabilité de ces investissements, par exemple en imposant la notion de partenariat ou *joint-venture* avec des entrepreneurs locaux.

Tourisme

7. La commission soutient² le fait de repenser le modèle économique dans le domaine du tourisme. Cela peut prendre la forme d'une mise en économie réfléchie de ses atouts, par exemple la possibilité de monétisation des accès à des sites touristiques remarquables par le biais de la valorisation à la fois des services offerts comme des emplois créés.

Innovation

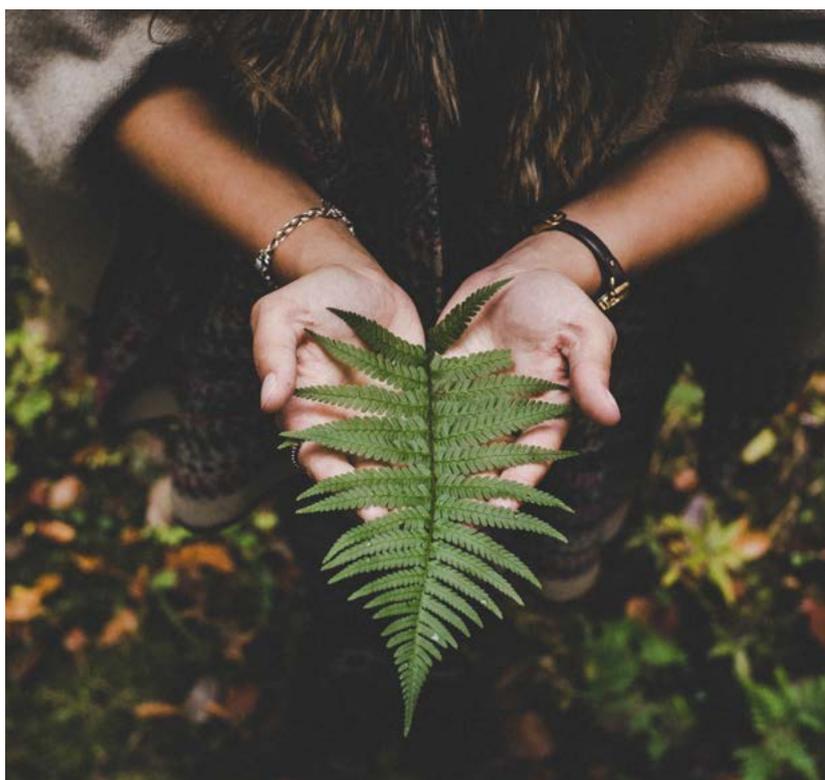
6. La commission préconise que le dispositif des aides en fonds propres soit repensé afin de combler le vide en matière d'accompagnement de la phase de pré-commercialisation intervenant pendant la période la plus critique pour ce type d'entreprises soit aux alentours des 5 à 8 ans.

² « Le tourisme durable, levier d'une rente de qualité territoriale », rapport du CESER Réunion, août 2021.



avis concernant l'aménagement durable de l'espace régional

AXE 3. LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE



La commission « aménagement durable de l'espace régional » remercie les directions générales adjointes « développement durable » et « routes et déplacements » pour leurs présentations respectives du projet de budget primitif (B.P.) 2023 du conseil régional. Dans son avis sur les orientations budgétaires (O.B.) 2023, elle avait insisté sur la nécessité de porter l'axe 3 « Le Développement durable et la transition écologique par une excellence environnementale » à travers des signaux forts, permettant de faire de La Réunion de demain un territoire durable. Dans ce cadre, la commission constate une hausse des crédits de paiement (C.P.) de 20 % par rapport au précédent B.P., qui témoigne d'une prise en compte des enjeux forts qui découlent de cet axe stratégique.



La commission observe :

Grands travaux et transports

— les avancées relatives à la nouvelle route du littoral (N.R.L.), avec l'ouverture prévue du premier tronçon dans les deux sens de circulation pour début 2023, ainsi que la signature à venir de la première convention de mise en œuvre des accords de Matignon III. Elle est consciente de la charge financière que représente l'achèvement de ce projet sur les futurs budgets de la collectivité, notamment celui de cette année (130 M€ en C.P. d'investissement).

— la volonté de considérer l'enjeu prioritaire du territoire au niveau du développement des transports collectifs, à travers des approches globales et systématiquement multimodales. À ce titre, la commission souscrit au travail mené de concert entre les différentes institutions concernant le réseau régional de transport guidé (R.R.T.G.), ainsi que la signature annoncée de contrats opérationnels de la mobilité avec différents partenaires.

— l'augmentation significative des investissements dédiés à ce secteur (635 % en A.E. / A.P. par rapport à 2022 et 65,5 % en C.P.), qui témoigne d'une résolution de la collectivité de se donner les moyens de ses ambitions.

— l'extension de la gratuité pour les potentiels utilisateurs du réseau Car jaune (impact financier estimé à 700 000 € par an). Elle appelle cependant le conseil régional à garder à l'esprit sa politique de désendettement avant d'envisager une gratuité plus élargie, susceptible de grever significativement ses recettes.

Enfin, la commission regrette de ne pas avoir partagé, tant dans le document transmis que lors de ses auditions, une vision stratégique et prospective en matière de transports collectifs, comme elle l'avait déjà indiquée lors de son avis sur les

O.B. 2023. Cette perception ne laisse pas entrevoir clairement l'atteinte à terme de la trajectoire caractérisée dans l'axe 3. La période de transition actuelle, qui se situe à cheval entre un schéma régional des infrastructures et des transports (SRIT) obsolète et une révision du schéma d'aménagement régional (SAR) qui ne sera pas actée à court terme, participe à la difficulté de détailler d'ores et déjà une telle vision. Pour autant, le territoire ne peut se permettre d'attendre cette révision pour agir. La commission prône pour cela, si tant est que les états généraux de la mobilité (E.G.M.) le partagent, de mener des actions fortes sur le projet de R.R.T.G. (300 000 € en C.P. d'investissement alloués aux études de faisabilité) et appelle à explorer tous les outils financiers, nationaux (plan de convergence) ou européens afin de répondre à cet objectif structurant pour le territoire réunionnais.

Biodiversité

— la commission observe une contribution insuffisante à l'éducation et à la sensibilisation des citoyens (20 000 €). Un tel montant ne saurait répondre à l'ambition de développer une réelle prise de conscience sur les enjeux de préservation auxquels l'agence régionale de la biodiversité et le conseil régional seront amenés à répondre à travers une stratégie régionale de la biodiversité actualisée.

Déchets

La commission constate la finalisation des travaux d'élaboration du plan régional de prévention et de gestion des déchets (P.R.P.G.D.) — celui-ci ayant été présenté et adopté lors de la dernière conférence territoriale de l'ac-

tion publique (C.T.A.P.) — et le budget alloué à la contribution au développement des filières de l'économie circulaire, dans la continuité de l'exercice 2022 (96 600 € en C.P. de fonctionnement et 623 107 € en C.P. d'investissement). Ce plan devra répondre à des enjeux majeurs, notamment compte tenu du développement à venir des déchets dangereux via l'essor des véhicules électriques, ainsi que la valorisation des Combustibles solides de récupération (C.S.R.). Elle salue à ce titre l'investissement de la collectivité et de ses services dans le cadre de l'organisation de l'opération d'évacuation des déchets dangereux (financement FEDER à hauteur de 800 000 €). Elle rappelle que pour le CESER, la gestion des déchets doit s'inscrire dans le cadre d'une chaîne de valeurs et ainsi constituer une opportunité.

Énergie

La commission constate l'ambition renouvelée de soutenir la transition énergétique des ménages, en poursuivant et en renforçant les dispositifs d'aides de la collectivité en leur faveur, en particulier concernant le parc social. Les crédits alloués, semblables à l'exercice précédent (785 000 € en A.P. et 1 290 000 € en C.P. d'investissement), l'amènent toutefois à renouveler ses réserves quant à la faculté d'atteindre les objectifs fixés à court terme.



La commission préconise :

1. Sur le fonds régional d'aménagement foncier et urbain (FRAFU), que le conseil régional s'associe à l'ensemble des acteurs pour repenser le cadre d'intervention actuel, qui fait l'objet de nombreux blocages — et donc de la difficile consommation du budget de 1 M€ alloué — de par sa rigidité, de sorte à élargir le périmètre du dispositif ;

2. Sur la N.R.L., au regard de l'importance des montants inscrits (130 M€ pour ce budget), de disposer d'un budget de convergence et d'un budget de droit commun, afin de différencier l'endettement qui relève d'investissements relevant de l'égalité réelle et ceux relevant du droit commun liés aux besoins du territoire ;

3. Dans le cadre des E.G.M., d'associer les instances consultatives aux travaux en amont de la consultation citoyenne, afin de fédérer chaque corps de la démocratie (élective, représentative et participative) à ces travaux structurants et d'intégrer dans ces réflexions, celle sur les transports de marchandises, qui ne saurait être décorrélée des enjeux de mobilités ;

4. Sur le R.R.T.G., compte tenu du coût financier que cette opération serait amenée à représenter (estimation à 35 M€ par km), d'explorer les différentes pistes de financement offertes afin que ce projet structurant puisse être réalisable à moyen terme ;

Par ailleurs, d'organiser d'ores et déjà le déploiement d'une telle infrastructure en développant chaque opportunité de mise en place de transports collectifs en site propre (T.C.S.P.) (500 000 € en A.P. et 960 000 € en C.P.), en complément d'une intermodalité systématiquement anticipée, amenée à offrir à terme une alternative avantageuse, facile d'accès, confortable et fiable, qui constituerait une première étape vers un changement de paradigme ;

5. En matière d'énergie, de développer le budget alloué à la rénovation énergétique des ménages dans l'optique de toucher davantage de bénéficiaires et de basculer d'une logique de guichet à une logique d'ingénierie de projets, à l'instar de collectivités hexagonales proposant un service public intégré de la rénovation énergétique.

D'autre part, de valoriser localement au mieux l'énergie issue de la biomasse, dans le cadre d'une stratégie régionale de la biomasse pour laquelle le conseil régional pourrait être pilote.

tables

Acronymes et sigles

A.E. / A.P. : autorisation d'engagement et de programme

A.R.S. : agence régionale de la santé

ARI : agence régionale de l'innovation

B.P. : budget primitif

C.C.E.E. : conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement

C.P. : crédits de paiement

C.T.A.P. : conférence territoriale de l'action publique

CESER : conseil économique, social et environnemental régional

Clé A : certificat de connaissances et de compétences professionnelles

COVID-19 : corona virus de 2019, traduit de l'anglais par « maladie du virus à couronne 2019 »

CREFOP : Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles

DIR : direction de l'innovation et de la recherche

É.G.M. : États généraux de la mobilité

E.Y. : *Ernst & young*

F.S.E. : fonds social européen

FEADER : fonds européen agricole pour le développement rural

FEAMPA : fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture

FEDER : fonds européen agricole pour le développement rural

I.D.E. : investissement direct étranger

INTERREG : programme européen visant à promouvoir la coopération entre les régions européennes et le développement de solutions communes dans les domaines du développement urbain, rural et côtier, du développement économique et de la gestion de l'environnement

N.R.L. : nouvelle route du littoral

NEET : *not in education, employment or training* (personnes sans emploi ne poursuivant pas d'études et ne suivant pas de formation)

NOTRe : nouvelle organisation territoriale de la République (loi)

O.B. : orientations budgétaires

O.I. : océan Indien

OPCO : Opérateur de compétence

P.M.E. : petites et moyennes entreprises

P.O.E. : programme opérationnel européen

P.P.I. / P.P.F. : plan pluriannuel d'investissement
ou de fonctionnement

P.R.2 C. : plan régional de maîtrise des compétences clés

P.R.P.G.D. : plan régional de prévention
et de gestion des déchets

P.S.A.D. : Plateformes de suivi et d'appui au décrochage

PEC : parcours emplois compétences

PREP : plan régional de l'éducation populaire

PRIC : plan réunionnais d'investissement
dans les compétences

PROEPP : plan régional d'organisation et
d'équipement des ports de pêche

R.R.T.G. : réseau régional de transports guidés

RUP : régions ultra-périphériques

S.R.D.A.R. : schéma régional du développement
de l'aquaculture réunionnaise

S.R.D.E.I.I. : schéma régional de développement
économique, d'innovation
et d'internationalisation

SÉMATRA : Société d'économie mixte
des transports aériens

SPRO : service public régional de l'orientation

T.P.E. : très petites entreprises

T.V.A. : taxe sur la valeur ajoutée

Table des figures

Figure 1. Budget de la Région	12
Figure 2. B.P. 2023, répartition des recettes et des dépenses	12
Figure 3. Répartition du budget par axe de la mandature	12
Figure 4. Budget (C.P. / euros) consacré à l'éducation, la formation et la recherche vis à vis au budget global. Sources : conseil régional de Bretagne « <u>budget primitif 2022</u> », février 2022 et Région Bourgogne-Franche-Comté « <u>budget primitif 2022</u> », janvier 2022.	25

annexe

Lettre de saisine



Sainte-Clotilde, le 25 NOV. 2022

Monsieur le Président
du Conseil Économique, Social
et Environnemental Régional
Bâtiment du Chaudron
73, Boulevard du Chaudron
97490 SAINTE-CLOTILDE

Affaire suivie par : Annie-Claude CLAIN
DGA / SGARC / POLE ASSEMBLÉES
Tél : 0262 48 71 08 - Mèl : annie-claude.clain@cr-reunion.fr

D202216195

N/REF : D202216195

OBJET : ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU CONSEIL RÉGIONAL DU JEUDI 15 DÉCEMBRE 2022

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que la prochaine Assemblée Plénière du Conseil Régional aura lieu le **jeudi 15 décembre 2022**.

J'ai le plaisir de vous adresser les rapports suivants sur lesquels je vous serais obligée de bien vouloir me faire parvenir l'avis de votre Assemblée :

1. **Projet de Budget Primitif de la Région pour l'exercice 2023**
2. **Projet de Décision Modificative N°3 au Budget de l'exercice 2022**
3. **Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation**

Ces rapports vous sont transmis par mail.

Vous remerciant par avance de votre collaboration, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

La Présidente,
Huguette BELLO

CONSEIL RÉGIONAL, Avenue René Cassin Moufia, BP 67192, 97801 SAINT-DENIS CEDEX 9
Tél : 0262 48 70 00 – Mèl : region.reunion@cr-reunion.fr

Directeur de la publication :

Dominique VIENNE.

Rédacteur, correcteur, graphiste et imprimeur :

CESER Île de La Réunion, décembre 2022, version 1.

Photographes et/ou illustreurs

Pexels : Lil ARTSY (p. 1), Ravi KANT (p. 3), Fauxels (p. 4 et 6),
Rocketmann *team* (p. 4 et 10), Towfiq BARBHUIYA (p. 4 et 13),
Kampus *production* (p. 4 et 20), Ono KOSUKI (p. 5 et 28),
Lucas ALLMANN (p. 5 et 32), Cytonn *photography* (p. 18) et Pixabay (p. 24).

CESER

ÎLE DE LA RÉUNION

CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL

73, boulevard du Chaudron
97490 SAINTE-CLOTILDE



0262 979 630



ceser-reunion.fr



S'abonner à « L'actu. du CESER »,
la lettre d'information mensuelle pour suivre
toutes les actualités.



Facebook LinkedIn Youtube



REGION REUNION

OUVRIR LA VOIE,
ÉCLAIRER LA DÉCISION,
PARTICIPER À L'ACTION PUBLIQUE